

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-Incendie-seisme-des-cables-exposes-la-surete-questionnee>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Incendie, séisme : des câbles exposés, la sûreté questionnée**

16 janvier 2023

France : Blayais : Incendie, séisme : des câbles exposés, la sûreté questionnée

Un caisson de protection qui ne protège pas le système de protection du réacteur 1

Lors de l'arrêt pour 4ème visite décennale du réacteur 1 de la centrale nucléaire du Blayais (Nouvelle Aquitaine), une vérification en profondeur de l'installation obligatoire tous les 10 ans, des examens de conformité et des modifications sont faites sur plusieurs équipements. Dans le cadre d'une de ces modifications, un caisson censé protéger des câbles électriques contre le feu et les tremblements de terre est retiré, afin d'y placer de nouveaux câbles. Les équipes découvrent alors que le caisson n'est pas en bon état.

Plus de 4 mois après, les résultats des analyses d'EDF tombent : **le caisson était si dégradé qu'il ne répondait plus aux exigences associées à ses fonctions**, à savoir la protection des câbles contre l'incendie et les effets d'un séisme.

Depuis combien de temps le caisson de protection n'assurait plus ses fonctions ? Comment en est-il arrivé à un état aussi dégradé ? Le communiqué d'EDF ne donne aucune explication. Rien non plus sur le délai d'analyse et de remise en conformité, rien non plus quant à d'éventuelles mesures compensatoires mises en place en attendant.

EDF précise toutefois que **ce caisson protégeait une partie des câbles alimentant en électricité le système de protection du réacteur [1]**. Ce système surveille le flux neutronique dans la cuve (donc la puissance de la réaction nucléaire), déclenche les alarmes en cas de détection de problèmes, les systèmes nécessaires en cas d'accident nucléaire et même les arrêts d'urgence du réacteur. Autant dire que l'alimentation en électricité de ce système est cruciale. Comment se fait-il alors que l'équipement qui protège son alimentation électrique n'ait pas été l'objet de contrôles réguliers ? Et si ces contrôles ont été effectués, comment se fait-il qu'ils n'aient pas signalés les dégradations du caisson ? Si une telle situation est advenue sur un équipement aussi important que le système de protection du réacteur, d'autres équipements importants pour la sûreté sont-ils concernés

?

La situation, découverte le 22 août 2002 par EDF, a été déclarée aux autorités le 12 janvier 2023. Elle est révélatrice d'une altération significative [2] de la sûreté dans l'installation nucléaire [3]. Par son manque de surveillance et d'entretien des équipements, l'exploitant a laissé se dégrader des dispositions permettant de faire face à des risques existants et d'en limiter les conséquences en cas d'accident. Des risques que EDF a démontré pouvoir maîtriser et limiter, justement grâce à la mise en place de ces dispositifs.

Si EDF ne se donne pas les moyens d'entretenir les dispositifs qui limitent les risques d'accident, si les équipements de protection ne protègent pas les systèmes du réacteur, si EDF ne fait pas suffisamment attention même aux systèmes les plus importants, les risques inhérents à l'installation sont-ils encore maîtrisés ? La sûreté existe-t-elle vraiment ?

Ce que dit EDF :

Non-respect des exigences de tenue sismique et de sectorisation incendie au niveau d'un caisson de protection de câbles électriques de l'unité de production n°1

Publié le 16/01/2023

Événement sûreté

Le 22 août 2022, dans le cadre de la visite décennale de l'unité de production n°1, un caisson de protection contre l'incendie (caisson coupe-feu) de câbles électriques alimentant une partie du système de commande des protections du réacteur est ouvert afin d'y installer de nouveaux câbles.

Lors de son ouverture, l'état du caisson coupe-feu n'apparaît pas à l'attendu. Des études et analyses complémentaires sont instruites par les équipes de la centrale et des équipes nationales d'ingénierie.

Le 11 janvier 2023, le résultat des analyses menées sur le matériel démontre le non-respect aux exigences en matière de tenue sismiques et de sectorisation incendie du caisson de protection. La remise en conformité du matériel est en cours.

Cet événement n'a entraîné aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations. Toutefois, le non-respect des exigences en matière de tenue sismique et de sectorisation incendie de ce matériel a conduit la direction de la centrale nucléaire du Blayais à déclarer à l'Autorité de sûreté nucléaire, le 12 janvier 2023, un événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES* qui en compte 7.

* International Nuclear Event Scale

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-blayais/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-blayais/non-respect-des-exigences-de-tenue-sismique-et-de-sectorisation-incendie-au-niveau-dun-caisson-de-protection-de-cables-electriques-de-lunite-de-production-ndeg1>

Notes

[1] **Le système de protection du réacteur (RPR)** a pour principales fonctions : la détection de situations anormales, l'arrêt automatique du réacteur et le déclenchement des systèmes de sauvegarde appropriés en situation accidentelle. Il possède deux voies redondantes, c'est-à-dire identiques et indépendantes, Chacune de ces deux voies surfit à remplir l'ensemble des fonctions de sûreté dévolues au système de protection.

<https://www.asn.fr/lexique/S/Systeme-de-protection-du-reacteur>

[2] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[3] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets**.
<https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>